



Handicap

Pour améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap et répondre à leurs besoins, le Département dispose de prestations spécifiques qui visent à maintenir et à renforcer leur autonomie avec une réponse personnalisée pour une égalité des chances et une qualité de vie.

SOMMAIRE ▾

SOMMAIRE

Vivre à domicile

Vous pouvez bénéficier d'une aide-ménagère pour l'entretien de votre cadre de vie ou d'une aide au repas pour le règlement de vos frais de repas au...

[Voir >](#)

Vivre en établissement

Vous avez des difficultés à vivre seul à cause de votre handicap : vous pouvez vivre dans un établissement d'hébergement où vous pourrez recevoir de...

[Voir >](#)

Vivre en famille d'accueil

L'accueil familial constitue un mode de vie intermédiaire entre le maintien à domicile et l'accueil en structure.

[Voir >](#)

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

La PCH est une aide destinée à compenser vos besoins liés à une perte d'autonomie. Cette perte d'autonomie est évaluée par l'équipe pluridisciplinaire...

[Voir >](#)

Aides et accompagnement

Le Département accompagne les personnes en situation de handicap tout au long de sa vie, en finançant diverses prestations nécessaires à la...

[Voir >](#)

La MDPH 86

Pour toutes vos questions concernant les droits et les prestations liées au handicap, vous pouvez vous adresser à la MDPH 86.

[Voir >](#)

(<http://www.mdp86.fr/>)

Schéma Unique des Solidarités 2020-2024

Le Département, chef de file des solidarités, de l'enfance à la vieillesse.

[Voir >](#)

Plan de Relance et de Soutien

Dans la continuité de sa gestion efficace de la crise sanitaire, le Département poursuit son action de proximité en dévoilant un plan de relance...

[Voir >](#)



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319
86008 POITIERS CEDEX



05 49 55 66 00

[✉ CONTACTEZ-NOUS](#)